

## À quoi s'attendre

# Coordinateur du soutien Processus d'aide à l'emploi

Votre coordinateur de soutien devra :

- Parler d'emploi lors de toute réunion à laquelle vous participez.
- Vous informer sur les options qui s'offrent à vous.
- Vous mettre en contact avec des organismes et des services qui vous aideront à atteindre vos objectifs.
- Vous mettre en contact avec des options et des services qui vous aideront à atteindre vos objectifs.
  - Une fois que l'OVR a pris sa décision concernant votre éligibilité, votre coordinateur de soutien veillera à ce que l'on vous propose une sélection d'agences d'aide à l'emploi afin que vous puissiez choisir celle qui vous convient le mieux.
- Veiller à ce que tous les documents nécessaires (tels que le dossier sur les préférences en matière de services et l'ordre de priorité de l'urgence des besoins en matière de services) sont à jour.
- Veiller à ce que le plan de soutien individuel (PSI) est clair pour vous et qu'il reflète vos objectifs personnels.
- Veiller à ce que les objectifs en matière d'emploi soient clairement énumérés dans la section consacrée à l'emploi.
- Vous aider à trouver des options de transport, telles que l'aide d'un proche, un abonnement aux transports SEPTA, une solution de covoiturage (Uber/Lyft) et le programme de transport communautaire personnalisé (CCT).
- Communiquer avec les agences d'aide à l'emploi pour vérifier que des progrès réels sont accomplis.
- Veiller à ce que les différents services travaillent ensemble pour vous aider à trouver un emploi.
- Vous orienter vers un conseiller en matière de prestations qui pourra vous expliquer les changements susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'assurance complémentaire de sécurité sociale (SSI) et de l'assurance invalidité de sécurité sociale (SSDI) pendant que vous travaillez.
- S'entretenir avec vous de votre travail et de vos objectifs futurs.
- Vous aider à comprendre les services qui seront à votre disposition lorsque vous aurez obtenu votre diplôme d'études secondaires.

## AU TRAVAIL !

Pour de plus amples informations,  
consultez le site [philaonthejob.org](http://philaonthejob.org)



Services aux personnes handicapées mentales de Philadelphie (IDS) est une entité administrative sous contrat avec le Département des services sociaux de Pennsylvanie, Bureau des programmes de développement pour administrer les services dans le comté de Philadelphie. IDS collabore avec le Commonwealth et les prestataires de services pour proposer des aides et des services de qualité afin que les individus puissent faire des choix dans leur vie, nouer des relations authentiques et participer à la vie de leur collectivité en tant que citoyens à part entière.